



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Boralex inc. clôture le placement dans le public précédemment annoncé

NE PAS DISTRIBUER AUX AGENCES DE PRESSE AMÉRICAINES NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Montréal, le 28 août 2020 – Boralex inc. (« Boralex » ou la « Société ») (TSX : BLX) a annoncé aujourd'hui avoir clôturé son placement dans le public précédemment annoncé (le « placement ») d'actions de catégorie A (les « actions ordinaires ») pour un produit brut d'environ 201 millions de dollars, qui comprend le produit issu de l'exercice intégral de l'option de surallocation par les preneurs fermes (définis ci-après).

Les actions ordinaires ont été offertes au moyen d'un prospectus simplifié déposé en date du 21 août 2020 dans toutes les provinces du Canada. Il a été réalisé par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes mené par Financière Banque Nationale inc. (le « teneur de livres »), Marchés mondiaux CIBC inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Valeurs mobilières TD Inc. (les « co-chefs de file »), ainsi que Valeurs mobilières Desjardins inc., BMO Nesbitt Burns Inc., Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc., Raymond James Ltée et Scotia Capitaux Inc. (collectivement, avec le teneur de livres et les co-chefs de file, les « preneurs fermes »), ce syndicat ayant acheté par voie de prise ferme 6 081 200 actions ordinaires au prix de 33,10 \$ l'action ordinaire.

Boralex utilisera le produit du placement pour rembourser des montants prélevés sur sa facilité de crédit renouvelable. Les montants remboursés sur la facilité de crédit renouvelable seront prélevés de nouveau, au besoin, pour le fonds de roulement et les besoins généraux de l'entreprise, ainsi que pour le financement du portefeuille de projets en développement et des potentielles acquisitions futures de la Société. Boralex reste fidèle à son plan stratégique et à son objectif d'atteindre en 2023 2 800 MW (contre 2 055 MW aujourd'hui) et estime que le placement a offert une flexibilité financière accrue à la Société pour lui permettre d'atteindre ses objectifs de croissance dans l'environnement de marché actuel.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué. Les actions ordinaires émises dans le cadre du placement n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques. Par conséquent, les actions ordinaires ne peuvent pas être offertes ou vendues, données en gage ou par ailleurs transférées aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis en l'absence d'inscription exigée par la Loi de 1933 et les lois sur les valeurs mobilières étatiques

applicables, sauf en cas de dispense des exigences d'inscription de ces lois. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat visant les titres aux États-Unis, et aucune vente des actions ordinaires ne doit avoir lieu dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos de Boralex

Boralex développe, construit et exploite des sites de production d'énergie renouvelable au Canada, en France, au Royaume-Uni, et aux États-Unis. Un des leaders du marché canadien et premier acteur indépendant de l'éolien terrestre en France, la Société se distingue par sa solide expérience d'optimisation de sa base d'actifs dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Boralex s'assure d'une croissance soutenue grâce à son expertise et sa diversification acquises depuis 30 ans. Les actions de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous le symbole « BLX ». Pour de plus amples renseignements, visitez www.boralex.com ou www.sedar.com. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué, y compris celles concernant l'utilisation du produit tiré de la vente des actions ordinaires dans le cadre du placement, constituent des déclarations prospectives fondées sur des attentes actuelles, au sens de la législation en valeurs mobilières.

Bien que Boralex estime que les attentes reflétées dans les déclarations prospectives qui figurent dans le présent communiqué sont raisonnables, Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une déclaration prospective donnée.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir sur ses activités des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations ont été faites. Rien ne garantit que les résultats, le rendement ou les réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives, se concrétiseront. Le lecteur est donc prié de ne pas se fier indûment à ces déclarations prospectives.

À moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

Pour plus de renseignements :

Médias

Isabelle Fontaine
Directrice, Affaires publiques et
communications
Borex inc.
819 345-0043
isabelle.fontaine@borex.com

Relations avec les investisseurs

Stéphane Milot
Directeur, Relations avec les
investisseurs
Borex inc.
514 213-1045
stephane.milot@borex.com

Source : Borex inc.